



MÉTROPOLE DE LYON

**VILLE DE VAULX-EN-VELIN**

## **CONVOCATION - CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2026**

Chère collègue, cher collègue,

Je tiens à vous adresser mes félicitations pour votre élection en qualité de membre du Conseil Municipal de Vaulx-en-Velin.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la première réunion du Conseil municipal se tient de plein droit entre le vendredi et le dimanche suivant le tour de scrutin ayant permis son renouvellement intégral.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, la convocation est adressée trois jours francs avant la séance.

J'ai donc l'honneur de vous faire connaître que le nouveau Conseil municipal, issu des élections du 22 mars 2026, tiendra sa première séance le :

**SAMEDI 28 MARS 2026 À 10H00**

**en**

**Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville**

L'ordre du jour de la séance sera la suivant :

- élection du Maire ;
- fixation du nombre d'adjoints ;
- élection des adjoints ;
- lecture et remise de la charte de l'élu local.

Un conseiller municipal empêché d'assister à une séance peut donner à un autre membre du conseil municipal de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un même conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul pouvoir. Le pouvoir devra être remis au président de séance avant qu'il soit procédé à l'appel (vous trouverez-joint au présent courrier un modèle).

En vous remerciant de votre disponibilité, je vous prie d'agréer, chère collègue, cher collègue, l'assurance de mes sincères salutations.

Vaulx-en-Velin, 24 mars 2026

La Maire

**Hélène GEOFFROY**



*Toute correspondance doit être adressée à*

Madame la Maire

Hôtel de Ville - Place de la Nation

CS 40002 - 69518 Vaulx-en-Velin Cedex

Tel : 04 72 04 80 80 - [www.vaulx-en-velin.net](http://www.vaulx-en-velin.net)